

DOCUMENT DE LA SOCIÉTÉ INTERAMÉRICAINÉ D'INVESTISSEMENT

RÉSOLUTION CII/AG-3/24

ÉTATS FINANCIERS DE LA
SOCIÉTÉ INTERAMÉRICAINÉ D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT :

Que les vérificateurs extérieurs des comptes de la Société, engagés conformément aux dispositions de la section 2(c)(vii) de l'article IV de l'Accord constitutif de la Société, ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Société ;

L'Assemblée des gouverneurs,

DÉCIDE :

D'approuver les états financiers de la Société pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023.

Adoptée le 8 mars 2024